



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Première Commission

10^e séance plénière

Lundi 19 octobre 2020, à 15 heures

New York

Président : M. Santos Maraver (Espagne)

En l'absence du Président, M. Penaranda (Philippines), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 94 à 110 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je tiens à adresser les félicitations de ma délégation à M. Santos Maraver pour son élection à la présidence de la Première Commission. Je lui souhaite tout le succès possible dans l'accomplissement de son mandat et l'assure du plein appui du Guyana. Je félicite également les autres membres du Bureau de leur élection.

Le Guyana se rallie aux déclarations faites par le représentant de la Trinité-et-Tobago au nom de la Communauté des Caraïbes et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2). Je voudrais, à titre national, m'arrêter sur quelques points.

Puisque nous marquons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, le Guyana saisit cette occasion pour faire retour sur notre objectif commun qui consiste à préserver les générations futures du fléau de la guerre et

pour réaffirmer son engagement inébranlable en faveur du programme des Nations Unies pour le désarmement, principal moyen de veiller à ce que le monde ne sombre plus jamais dans la guerre. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales requiert un effort collectif de la part de tous les États Membres, et le désarmement est une composante essentielle de notre action pour atteindre cet objectif.

Le désarmement est encore plus urgent quand on pense que le développement repose sur des sociétés pacifiques, stables et sûres, et vice-versa. Comme il est reconnu à raison dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il ne saurait y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable.

La crise provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en exergue l'importance d'une action mondiale pour lutter contre les crises mondiales et amené ma délégation à réfléchir de façon plus approfondie à l'aspect humanitaire du désarmement. Il faudrait que les travaux que nous menons dans le cadre du programme de désarmement aient toujours en leur centre l'être humain et la planète, ce qui devrait nous motiver à déployer les efforts les plus sincères et sérieux pour assurer la paix mondiale. Nous espérons que nous pourrions faire progresser les travaux de la Première Commission à la présente session en dépit de ces contraintes.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Le Guyana demeure préoccupé par les flux illicites d'armes légères et de petit calibre. Nous ne fabriquons pas ni n'exportons de telles armes mais continuons de subir les conséquences de leur circulation illégale. Il faut une coopération et une collaboration plus fortes à tous les niveaux pour prévenir le détournement et le transfert international illicite de ces armes, qui alimentent la violence armée sur notre territoire.

Nous attendons avec intérêt la tenue, en 2021, de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et espérons que nous pourrions tomber d'accord sur de nouvelles mesures concrètes pour améliorer la mise en œuvre du Programme en question. Le Guyana profite de l'occasion pour réaffirmer son attachement au Traité sur le commerce des armes et encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité dans les meilleurs délais afin de parvenir à son universalisation.

Le Guyana reste inquiet à l'idée qu'il existe encore des armes nucléaires malgré les conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques que leur emploi produirait, comme nous avons déjà pu le constater. Nous sommes également préoccupés par l'argument selon lequel les armes nucléaires sont importantes pour la sécurité, et déçus que des moyens continuent d'être investis dans des programmes de modernisation des armes nucléaires.

En tant que pays en développement, le Guyana juge inconcevable que des ressources soient consacrées à des armes de destruction massive alors que des millions de personnes dans le monde sont prises au piège de la pauvreté. Il est fermement convaincu que les armes nucléaires n'ont pas leur place dans notre monde et que le fait qu'il en existe encore est contraire aux buts et principes de l'Organisation et à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Nous soutenons vigoureusement le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et sommes conscients de la contribution notable qu'il apporte pour combler une importante lacune juridique et renforcer la norme mondiale en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires. Le Guyana sait que la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires dépend de l'action des États, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, et se félicite du rôle de chef de file que jouent plusieurs pays pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité. Nous exhortons tous les États Membres à ratifier le Traité

d'urgence dans une démonstration concrète de leur attachement aux objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous appelons toutes les parties prenantes à faire preuve d'un leadership responsable sur la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et soulignons la nécessité pour tous les États Membres de respecter les obligations prévues dans les autres instruments juridiques sous-tendant l'architecture du désarmement, notamment le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, nous attendons avec intérêt la tenue de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Guyana soutient la Convention sur les armes chimiques et condamne l'emploi de telles armes par quiconque et en toutes circonstances. Notre position consiste à dire que l'emploi d'armes chimiques est une violation des normes internationales et des droits humains des personnes touchées. Nous insistons donc sur le fait qu'il importe d'attribuer la responsabilité de tout emploi d'armes chimiques, de manière à faire en sorte que les auteurs de ce crime de guerre ne restent pas impunis. Nous estimons également que le processus d'attribution devrait être fondé sur des données factuelles et conduit de façon impartiale, sans politisation.

Pour conclure, le Guyana se félicite que l'on reconnaisse de plus en plus la nécessité de tenir compte des questions de genre dans nos travaux sur le désarmement, la paix et la sécurité. Nous sommes conscients de la contribution essentielle des femmes dans l'examen de ces questions cruciales et considérons qu'elles devraient être intégrées à tous les niveaux de discussion et de prise de décisions. Le Guyana réaffirme son engagement ferme et fondé sur les principes en faveur du programme des Nations Unies pour le désarmement et son aspiration à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous entendons par conséquent continuer de participer activement aux travaux de la Commission.

M. Ko (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter M. Santos Maraver de son accession à la présidence de la Première Commission et à rendre hommage aux autres membres du Bureau. J'assure le Président du soutien et de la coopération de notre délégation pour que la présente session soit couronnée de succès.

Le Myanmar s'associe aux déclarations faites par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2). Je voudrais mettre l'accent sur plusieurs éléments en ma qualité nationale.

L'année 2020 est une année importante, marquée par des anniversaires historiques. L'ONU – cœur du multilatéralisme – fête son soixante-quatrième anniversaire. Nous célébrons également le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et marquons les 75 ans écoulés depuis les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Ces anniversaires nous poussent à renforcer nos efforts visant à faire progresser le désarmement sur la base de notre foi dans le multilatéralisme.

Toutefois, si grands soient les défis mondiaux auxquels nous nous heurtons en tant que communauté internationale, nous ne devons pas ignorer le risque de divisions plus profondes encore dont nous sommes témoins dans de nombreuses parties du monde. La défiance entre les États va croissant, et les dépenses militaires augmentent dans le monde entier. Le danger associé aux armes nucléaires est également à la hausse, et les tensions géopolitiques et économiques montent. Le monde devient de plus en plus polarisé, et le multilatéralisme subit une grave remise en question.

En plus de tout cela, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ravage le monde, exerçant d'immenses pressions sur nos sociétés, nos économies et notre vie quotidienne. Tandis que la crise sanitaire mondiale se poursuit, la sécurité internationale se heurte à des difficultés et des incertitudes gigantesques, qui appellent un redoublement des efforts mondiaux.

L'existence des armes nucléaires et leur déploiement représentent le plus grave des défis en matière de sécurité, qui met en péril l'existence même de l'humanité. Je tiens à réaffirmer notre position selon laquelle le désarmement nucléaire constitue pour le Myanmar la plus haute des priorités en termes de désarmement. Mon pays a toujours attaché la plus grande importance au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, convaincu comme il l'est que l'élimination totale des armes nucléaires constitue la seule garantie contre leur menace ou leur emploi, pour éviter les conséquences humanitaires du recours à de telles armes de destruction massive.

Les zones régionales exemptes d'armes nucléaires sont des étapes qui nous rapprochent de l'instauration d'un monde libéré des armes nucléaires, et je réaffirme notre engagement ferme en faveur de la pleine mise en œuvre du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Le Myanmar est depuis 2018 signataire du traité historique sur le désarmement nucléaire – le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Alors que mon pays ratifiera bientôt cet instrument, nous encourageons vivement d'autres États Membres à y adhérer, faisant ainsi preuve de la volonté politique requise pour parvenir au désarmement nucléaire. Le Myanmar se réjouit de la ratification récente du Traité pour un autre membre de l'ASEAN, la Malaisie, qui est ainsi devenu le quarante-sixième État à franchir le pas.

Dans la même veine, le Myanmar est opposé à tout essai de missile nucléaire par quelque pays que ce soit, où que ce soit. Il a foi dans le rôle important que joue le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour réaliser le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et il invite tous les États qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié à le faire.

Le Myanmar voit dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous sommes convaincus que l'intégrité et la crédibilité du TNP reposent sur la mise en œuvre équilibrée et efficace de ses trois piliers. Le Myanmar exhorte tous les États parties au TNP, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à honorer intégralement et sans délai leur obligations en vertu de l'article VI du Traité.

Comme nous le savons tous, la pandémie a entraîné le report en 2021 de la Conférence d'examen du TNP de 2020. Ce retard offre aux États du temps et une marge de manœuvre supplémentaires pour mieux se préparer à concrétiser une nouvelle vision afin d'arriver à un document final consensuel.

S'agissant de la situation dans la péninsule coréenne, il importe que toutes les parties concernées aplanissent leurs divergences en vue de réduire plus avant les tensions et d'œuvrer à la dénucléarisation de la péninsule. Le Myanmar réaffirme sa détermination à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité sur la question et soutient les efforts déployés pour régler la question de manière pacifique et constructive.

Nous partageons également la préoccupation de la communauté internationale au sujet de l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Les faits nouveaux concernant le Traité ont d'importantes conséquences sur l'architecture mondiale de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Conformément à la priorité qu'il accorde activement au désarmement nucléaire, et en coopération avec des pays du même avis comme coauteurs, le Myanmar propose chaque année à la Première Commission, depuis 1995, un projet de résolution sur le désarmement nucléaire, et il le fera de nouveau cette année. Par la résolution annuelle, nous appelons constamment les États dotés d'armes nucléaires à cesser immédiatement l'amélioration qualitative, la mise au point, la production et l'accumulation d'armes nucléaires et à prendre des mesures devant aboutir à leur élimination totale selon un calendrier précis.

Notre attachement ferme et résolu à cette grande ambition nous a poussés une fois de plus à déposer le projet de résolution A/C.1/75/L.50. Le Myanmar apprécie vivement l'appui précieux des États Membres au projet de résolution, et nous espérons que cet appui ne se démentira pas.

La participation et le dévouement du Myanmar aux mécanismes multilatéraux de désarmement remontent au début des années 60, avec la création du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Malgré la stagnation prolongée qui la caractérise, le Myanmar demeure fidèle à la Conférence du désarmement comme seule et meilleure instance multilatérale de négociation pour faire progresser le programme de désarmement. Durant sa session de 2020, la menace de la COVID-19 a pris le pas sur les travaux de la Conférence. Nous avions de hautes attentes pour la session de cette année, mais nous l'avons achevée sans parvenir à un consensus, ne serait-ce que sur un programme de travail. Nous partageons la déception de beaucoup de délégations quant à l'incapacité de mener des travaux de fond en 2020.

Bien que les résultats de la session de 2020 ne soient pas satisfaisants, nous apprécions les efforts coordonnés qu'ont déployés les six présidences de 2020, la présidence de 2019 et la présidence de 2021 de la Conférence pour la faire aller de l'avant, y compris la proposition de trois ensembles de mesures. Nous devrions maintenir de telles avancées positives et faire fond dessus pour obtenir une meilleure compréhension mutuelle et une coopération plus étroite à la prochaine session. Alors

que la pandémie mondiale continue de faire ressortir les problèmes existants, nous avons besoin d'actions plus concrètes et de façons plus novatrices de progresser vers l'adoption d'un programme de travail exhaustif et équilibré qui soit approuvé par tous les États Membres.

Au vu de la pandémie mondiale, le renforcement de la Convention sur les armes biologiques est crucial. Nous devrions tout faire pour parvenir à l'universalité de la Convention et assurer sa mise en œuvre, et pour remédier aux réponses inadéquates et aux lacunes institutionnelles à la prochaine Conférence d'examen, en 2021.

Nous sommes également préoccupés par une possible course aux armements dans l'espace. Nous devons déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir un tel phénomène, car nous estimons que l'utilisation pacifique de l'espace est dans l'intérêt de toutes les nations. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les initiatives en faveur de la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur cette question importante.

Nous facilitons activement le retour des déplacés, et les mesures que nous prenons à cette fin sont clairement portées à la connaissance de la communauté internationale et du Bangladesh. Il est irrationnel et irresponsable de suggérer que le Gouvernement du Myanmar entraverait ce mouvement en plantant des mines antipersonnel à la frontière. Nous rejetons catégoriquement de telles accusations. Les déplacés sont censés revenir au Myanmar en passant par des centres de réception désignés à la frontière immédiate, ce qui est également conforme à l'accord bilatéral. L'idée que nous puissions poser des mines antipersonnel dans ces zones étroitement surveillées est totalement absurde et fausse.

Bien que le rapatriement bilatéral n'ait pas encore débuté, plus de 350 déplacés en provenance des camps de Cox's Bazar sont revenus dans l'État rakhine de leur propre chef par des voies non officielles. Or, parmi ces personnes, on n'a pas signalé la moindre victime de mines antipersonnel sur le territoire du Myanmar.

Comme nous l'avons déjà dit, la raison pour laquelle le processus de rapatriement est entravé tient à la présence des terroristes de l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan et de leurs affidés dans les camps de réfugiés du Bangladesh. Ils font activement obstacle au processus de rapatriement au moyen de menaces, de violences et de manœuvres de harcèlement – et même de

meurtres – contre celles et ceux qui souhaitent rentrer au Myanmar. Il y a aussi une vaste couverture de la question par les médias étrangers, mais les autorités bangladaises continuent pourtant de nier l'existence du problème.

Pour un monde meilleur et plus sûr, nous devons tous travailler ensemble dans un esprit plus coopératif, collectif et constructif afin d'unifier notre vision, de parvenir à des solutions qui fassent consensus, d'enregistrer des progrès tangibles et d'atteindre les objectifs auxquels nous aspirons tous dans le domaine du désarmement international pour obtenir une paix durable.

M. Simbyakula (Zambie) (*parle en anglais*) : Je saisis moi aussi cette occasion pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leurs élections bien méritées, et les assurer de l'appui et de la coopération de ma délégation.

Nous nous rallions aux déclarations faites par l'Indonésie et le Cameroun au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique.

Tandis que nous intensifions nos efforts multilatéraux pour éliminer la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la pauvreté, et que nous nous concentrons sur les changements climatiques, il nous faut garder à l'esprit que notre vision internationale ne peut être pleinement réalisée si la menace que constituent les armes nucléaires et autres armes destructrices n'est pas contrée par une coopération internationale en matière de sécurité, et par l'action de la Première Commission en particulier. Si nous regardons en arrière, nous constatons que le paysage de la paix et de la sécurité internationales n'a que très peu évolué et demeure préoccupant, étant donné que les États Membres s'acquittent fort lentement de leurs obligations en matière de désarmement. Cette situation est également aggravée par les contributions financières réduites versées à l'ONU par certains États Membres dans diverses catégories, et par la pandémie de COVID-19, qui ravage l'économie mondiale.

Il est essentiel que nous satisfassions tous à nos obligations découlant des différents traités et conventions de portée internationale qui interdisent la fabrication, la mise à l'essai, le commerce et la prolifération de toutes les formes d'armes. La Zambie reste déterminée à soutenir tous les traités et protocoles bien intentionnés, et j'ai le plaisir d'informer la Commission que mon pays

a fait partie du groupe d'États qui ont signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 26 septembre 2019. Dans le même esprit, nous appelons les États qui ne l'ont pas encore signé à le faire, puis à le ratifier, de sorte que l'instrument entre en vigueur après avoir atteint le seuil de ratification requis.

Avec l'interdiction des armes nucléaires à l'horizon, qu'il me soit permis de citer l'ancien Président Ronald Reagan :

« Nous avons l'obligation morale de mobiliser toutes nos forces pour permettre, un jour, aux enfants du monde entier de grandir sans craindre une guerre nucléaire ».

L'heure est venue pour le monde de changer complètement de paradigme, pour passer des questions de désarmement aux objectifs de développement durable, qui nous obligent à trouver des solutions permanentes pour contribuer à éliminer les pandémies, telles que la pandémie de COVID-19, la pauvreté, les changements climatiques et d'autres problèmes politiques et sociaux. Étant donné les défis que j'ai cités, les gigantesques sommes consacrées à la recherche, à la fabrication et à la mise à l'essai en ce qui concerne les armes nucléaires pourraient clairement sauver beaucoup de vies si elles étaient utilisées pour l'éradication de la pauvreté et les soins de santé.

Depuis des décennies, des conférences sur la maîtrise des armements et le désarmement se tiennent sous les auspices de diverses instances internationales dédiées à la paix et à la sécurité, offrant une mince lueur d'espoir pour l'élimination totale des armes nucléaires de la surface de la Terre. Or, au lieu de cela, nous voyons des nations développer des arsenaux nucléaires aux fins de défense et de représailles, et, dans certains cas, pour servir des visées offensives. Les contremesures ne donnent que peu d'espoir de protection physique à une nation contre l'annihilation de sa population.

De tels accords de désarmement positifs et collectifs devraient restreindre non seulement les armes nucléaires et chimiques mais aussi toutes les armes qui sont fabriquées dans le but manifeste d'alimenter l'instabilité des nations dans toutes les régions du monde. Alors que l'ONU commémore le soixante-quinzième anniversaire de sa création, ses délibérations devraient contribuer à la réalisation d'un monde exempt d'armes conçues pour rayer toute vie de la surface de la Terre.

M. Bourgel (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter M. Santos Maraver de son accession à la présidence de la Première Commission. Je souhaite l'assurer de la pleine coopération de ma délégation.

L'Assemblée générale se réunit à sa soixante-quinzième session en pleine lutte mondiale contre la pandémie de maladie à coronavirus. Il s'agit d'une menace qui ne connaît pas de frontière. Dans cette veine, nous estimons que les délibérations multilatérales devraient s'ajuster à la situation avec patience et prudence.

Nous continuons d'être témoins d'une escalade inquiétante dans le domaine de la maîtrise des armements. À cet égard, le Moyen-Orient se heurte toujours à un défaut chronique de conformité avec les normes et principes en la matière. La culture du non-respect et du mépris des obligations et normes internationales est malheureusement très commune et dangereuse dans la région. L'emploi d'armes chimiques par des États du Moyen-Orient contre leur propre population et des pays voisins s'est produit cinq fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, en violation claire du Protocole de Genève de 1925.

Deux cas supplémentaires d'États Membres de la région violant la Convention sur les armes chimiques (CIAC) sont également examinés et doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies. À cette fin, la communauté internationale devrait soutenir l'important travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de ses organismes. De ce point de vue, Israël fait aussi sa part en contribuant aux activités du Centre pour la chimie et la technologie de l'OIAC.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'offre pas en soi de remède aux problèmes de sécurité particuliers que connaît la région, sans parler des violations répétées du Traité par certains de ses signataires. Quatre des cinq cas de violations graves du TNP au Moyen-Orient ont eu lieu après son entrée en vigueur. Des missiles sol-sol, des roquettes et les technologies, le savoir-faire et les processus de production y relatifs prolifèrent parmi les organisations terroristes et leur sont transférés. Il est urgent de se concentrer sur la mise en œuvre, le respect et la vérification des obligations des États.

Depuis plus d'un an, l'Iran enfreint ses obligations nucléaires. À ce jour, ses violations concernant l'enrichissement, le stockage, la recherche et la mise

au point sont si vastes qu'elles vident complètement les obligations iraniennes de leur essence.

L'Iran manque également à son engagement à l'égard des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vertu du protocole additionnel en ne répondant pas en temps utile aux demandes d'accès et aux questions de l'AIEA. Les archives nucléaires ont démontré que l'Iran avait un plan solide pour mettre au point des têtes nucléaires. L'Iran continue de dissimuler ces activités non déclarées, y compris l'emplacement des sites, de l'équipement et des matières qu'il stocke au mépris des garanties de l'Agence.

L'Iran viole aussi depuis le début et de façon flagrante ses obligations aux termes de l'annexe B de la résolution 2231 (2015) et persiste à alimenter abondamment en armes de pointe nombre d'organisations terroristes qui évoluent sous son influence et peuvent ainsi mener des actions de déstabilisation. Ces faits ont été confirmés par le rapport de juin 2020 du Secrétaire général (S/2020/531), où il a été déterminé que les drones et les missiles de croisière utilisés dans diverses attaques contre l'Arabie saoudite, y compris celle qui a visé les installations pétrolières d'Aramco, étaient d'origine iranienne, et qu'un grand nombre d'armes présentes à bord de deux navires faisant cap vers le Yémen venaient d'Iran. Les armes iraniennes, dont certaines ont une importance stratégique, comme les munitions guidées, sont employées par des terroristes et des milices armées et menacent tous les pays du Moyen-Orient, y compris Israël.

L'Iran tente également de déstabiliser la région en exploitant tous les moyens possibles, tels que le terrorisme et le recours à des missiles et des roquettes contre ses voisins, dans le cadre d'attaques menées depuis le territoire d'autres pays de la région, à savoir la Syrie et l'Iraq. Le soutien de l'Iran à des organisations terroristes, y compris en leur fournissant des armes et un appui financier et politique, et en leur assurant un entraînement militaire, va contre maintes résolutions du Conseil de sécurité. Depuis l'entrée en vigueur de la résolution 2231 (2015) du Conseil, l'Iran a testé des dizaines de missiles balistiques capables d'emporter des têtes nucléaires. Il devrait être fermement condamné pour avoir lancé plusieurs lanceurs de satellites, étant donné que ceux-ci comprennent des composantes utilisées dans les missiles balistiques intercontinentaux.

À la lumière des préoccupations que j'ai mentionnées, les États-Unis ont pris des mesures

vigoureuses pour empêcher la levée de l'embargo sur les armes classiques. L'incapacité du Conseil de sécurité à proroger l'embargo a conduit les États-Unis à conclure qu'ils n'avaient d'autre choix que d'exercer leur droit juridique en déclenchant le mécanisme de rétablissement prévu dans la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. L'Iran doit être tenu responsable de ses actions malfaisantes et faire l'objet de restrictions de la part de la communauté internationale.

En avril dernier, nous avons pu lire le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification créée par l'OIAC en juin 2018. Dans ce rapport, la responsabilité de trois différentes attaques chimiques contre des civils, perpétrées au printemps 2017, est attribuée au Gouvernement syrien, qui a adhéré à la CIAC et s'est engagé à renoncer à l'intégralité de son programme d'armes chimiques. Le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification a fait suite aux divers rapports et constats de l'Équipe d'évaluation des déclarations, de la Mission d'établissement des faits et du Mécanisme d'enquête conjoint, que la communauté internationale a établis, préoccupée par le premier cas d'emploi d'armes chimiques par la Syrie contre ses propres citoyens en 2012. Dans son rapport, l'Équipe d'enquête et d'identification appelle clairement le Gouvernement syrien à coopérer avec l'OIAC et la communauté internationale pour remédier aux lacunes et divergences figurant dans sa déclaration sur les armes chimiques et à assumer pleinement sa responsabilité pour ses agissements contraires à ses obligations en vertu de la CIAC et concernant la destruction de son arsenal d'armes chimiques.

Il est capital que la communauté internationale reste vigilante dans le traitement du problème du non-respect de ses obligations par la Syrie si l'on veut éviter une érosion plus profonde de la norme absolue contre l'emploi d'armes chimiques et réaffirmer, au contraire, cette norme.

Les armes classiques continuent chaque année de coûter la vie à des centaines de milliers de personnes dans le monde entier. Il est clair que les États doivent remplir leurs obligations internationales, et non œuvrer à la prolifération de ces armes. Ils doivent lutter contre cette prolifération et gérer efficacement leurs stocks. Je profite de l'occasion pour informer la Commission qu'Israël a décidé de proroger le moratoire sur l'ensemble des exportations, ventes et autres transferts de mines antipersonnel pour une période supplémentaire de trois ans, jusqu'en juillet 2023.

En ce qui concerne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Israël tient à souligner son opinion de longue date selon laquelle l'instrument, auquel il ne souscrit pas, ne crée pas de droit coutumier et ne contribue pas au développement ni n'indique l'existence d'un tel droit quant à son sujet ou à sa teneur.

Sur la question de la cybersécurité, Israël attache une grande importance aux efforts déployés pour renforcer la sécurité et la stabilité internationales dans le cyberspace. Sa position mondiale dans le domaine numérique est fondée sur un écosystème intérieur robuste qui encourage le partage des informations en temps réel et la mise au point de méthodes globales. Israël soutient aussi des programmes éducatifs et sensibilise le public à la cybersécurité. Les outils de cybersécurité de conception israélienne et le savoir-faire de mon pays en la matière aident à préserver des données et des infrastructures critiques dans le monde entier. Il faudrait donc promouvoir les principes fondamentaux du cyberécosystème d'Israël au niveau mondial afin d'améliorer la résilience mondiale grâce à une coopération concrète et des programmes de renforcement des capacités.

Enfin, des initiatives du Groupe des États arabes comme la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive vont à l'encontre des directives et des principes attachés aux zones exemptes d'armes nucléaires. L'expérience d'autres régions démontre que tout cadre de sécurité régional ne peut découler que de la volonté politique mutuelle de toutes les parties régionales de collaborer les unes avec les autres, compte tenu des préoccupations de sécurité de chaque État et sur la base d'arrangements librement conclus entre tous les États concernés, comme le stipule le rapport de 1999 de la Commission du désarmement (A/54/42) dans son annexe sur les principes et directives pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires. La position d'Israël est bien connue et a été exposée en détail dans le passé.

M^{me} Abbar (Maroc) : Au nom de la délégation du Royaume du Maroc, j'aimerais féliciter M. Santos Maraver pour son élection à la présidence de la Première Commission, qui est une importante Commission, et l'assurer de notre plein appui dans l'accomplissement de sa tâche. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Groupe

des États d'Afrique (voir A/C.1/75/PV.2) et souhaite partager quelques observations à titre national.

Les travaux de la Première Commission se tiennent dans des contextes internationaux sans cesse marqués par une recrudescence de défis multiformes à la paix, à la sécurité et à la stabilité des membres de la communauté internationale. Cet état de fait rend le risque de prolifération nucléaire et d'autres armes destructrices plus probable que jamais. Bien que certaines actions ont été entreprises, l'objectif du désarmement nucléaire et de l'élimination complète des armes nucléaires n'a toujours pas été réalisé.

Le Royaume du Maroc reste convaincu que les armes nucléaires ne sont ni une garantie de sécurité ni une assurance de stabilité sur les plans régional et international. L'usage de ces armes, en sus du danger que leur simple existence pose, causerait des catastrophes humanitaires, écologiques et sécuritaires qui non seulement peuvent être évitées si la communauté internationale fait preuve d'une réelle volonté politique, mais doivent également nous mobiliser pour entreprendre des mesures concrètes en vue de l'élimination totale de ces armes.

Toutefois, loin de nous appeler à un repli ou à de nouvelles courses aux armements, les défis qui persistent en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires constituent autant d'opportunités pour un réengagement de la communauté internationale. En effet, 75 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies et 50 ans après son entrée en vigueur, la valeur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a jamais été aussi pertinente et opportune que dans le monde actuel où les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires demeurent au centre de l'actualité internationale.

Le Maroc souhaite ainsi réaffirmer son attachement au TNP comme pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Avec ses trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, le TNP s'est avéré un outil indéniablement efficace de désarmement et de non-prolifération, qui a directement contribué à la réduction des grands arsenaux et à la promotion des usages pacifiques de l'énergie nucléaire.

C'est pourquoi le Maroc estime qu'après les précédentes Conférences d'examen du TNP, il est de notre devoir collectif d'assurer le plein succès de la dixième Conférence d'examen en 2021, car les enjeux

ne sauraient être ternis ou altérés par les conséquences de la pandémie. Par ailleurs, le rôle crucial des zones exemptes d'armes nucléaires dans l'instauration de la paix et de la sécurité régionales et internationales ne s'est jamais dilué, bien au contraire.

Le Maroc a signé et récemment ratifié le Traité de Pelindaba, qui fait du continent africain une zone exempte d'armes nucléaires depuis 11 ans maintenant. Attaché à l'objectif ultime de réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, le Royaume du Maroc se félicite de l'adoption de la décision 73/546 de l'Assemblée générale et de la tenue subséquente de la première Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive en novembre 2019, sous la présidence compétente du Royaume hachémite de Jordanie. Les travaux de cette première session historique de la Conférence ont été sanctionnés par l'adoption d'importants documents finaux. Le Maroc salue la convocation de la deuxième session de ladite Conférence en 2021, sous la présidence koweïtienne.

Ma délégation tient à rappeler que la prorogation du TNP était liée à l'engagement d'éliminer les armes nucléaires au Moyen-Orient à travers l'adoption de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Par ailleurs, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'importance avait été énoncée dans le préambule même du TNP, n'est toujours pas entré en vigueur, bien que plus de 20 ans se soient écoulés depuis son adoption. De même, la négociation tant attendue d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui permettrait de renforcer le régime international de non-prolifération, n'a toujours pas commencé. Le Maroc encourage l'ouverture de négociations sérieuses et transparentes pour l'élaboration d'un instrument multilatéral, universel et non discriminatoire interdisant de manière effective et vérifiable la production de matières fissiles à des fins militaires.

Le Maroc, en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, accorde une grande importance à l'élimination de ces armes de destruction massive dont il condamne toute utilisation par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances.

En outre, le Maroc reste fortement préoccupé par les menaces que représentent la circulation illicite

d'armes destructrices, le terrorisme, y compris nucléaire, la multiplication des acteurs non étatiques, les trafics en tout genre qui affectent de plein fouet la souveraineté des États ainsi que les franges les plus vulnérables de la société.

Conformément à son engagement à lutter contre toutes les formes de terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive, dont les armes radiologiques, le Maroc a également endosée la Déclaration de principes de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et approuvé le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

Le présent contexte international et les défis grandissants rendent impératif d'oeuvrer pour parvenir à la réalisation des objectifs de paix et de sécurité. C'est cet esprit d'engagement renouvelé qui doit présider aux actions de la communauté internationale lorsqu'il s'agit d'investir les nouvelles frontières que représentent l'espace extra-atmosphérique et l'espace cybernétique.

En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, le Maroc a dès la première heure procédé à la ratification des cinq traités en la matière et rejoint le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dès 1961. Mon pays juge qu'il est important de s'atteler à la négociation d'un instrument sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

En tant que pays en développement connecté, le Maroc accorde un grand intérêt aux technologies de l'information et des communications, ainsi qu'à la cybersécurité, ceci d'autant plus que les progrès des télécommunications ont drastiquement évolué et continuent de nous propulser d'année en année davantage dans l'ère cybernétique, particulièrement après le passage de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). C'est dans ce cadre que le Maroc participe activement aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, et a rejoint l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace, lancé en 2018, ainsi que l'initiative de la France en faveur d'un programme de travail pour favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace.

La circulation incontrôlée et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, au-delà des désastres humains qu'ils engendrent et des conflits qu'ils alimentent et pérennisent, représentent un véritable défi à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement des États. C'est pourquoi le Maroc souhaite réitérer son appui le plus ferme au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. En tant qu'instrument politique, la réalisation des objectifs du Programme d'action, ainsi que sa mise en oeuvre intégrale et effective restent tributaires de l'engagement ferme et continu des États parties. En ce sens, la prise de conscience collective qui a présidé à l'adoption dudit Programme devra continuer à animer notre action, particulièrement dans la perspective de la tenue de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action, en juillet 2021 sous la présidence du Kenya.

Pour ce qui est du mécanisme multilatéral de désarmement, le Royaume du Maroc réaffirme son engagement ferme à contribuer à la relance active et effective de la Conférence du désarmement afin de la sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis des années. Même si l'actuelle conjoncture internationale complique davantage la donne, nous ne devons pas y voir une raison pour ne plus avancer dans les débats et dépasser les divisions politiques affectant le climat sécuritaire international. Nous ne pouvons pas nous permettre de voir cette instance s'écarter de la substance qui caractérisait son fonctionnement à sa création.

Enfin, je souhaite conclure en rappelant que le désarmement est une des raisons d'être de l'Organisation des Nations Unies. Un désarmement réel, efficace et proportionné à la paix et à la sécurité dans le monde entier ne peut atteindre ses objectifs qu'en étant promu au niveau multilatéral. Le dialogue et la diplomatie représentent des facteurs déterminants en vue de parvenir à un désarmement irréversible, général, complet et vérifiable.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie la présidence pour le fonctionnement sans heurt de la Première Commission dans ces circonstances extraordinaires.

Le Danemark s'associe à la déclaration générale faite par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, ainsi qu'à la déclaration faite par le représentant de l'Islande au nom des pays nordiques

(voir A/C.1/75/PV.2). Nous souhaitons souligner les points ci-après à titre national.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pose des problèmes nouveaux au système multilatéral et risque réellement d'exacerber les fragilités géopolitiques existantes, mais elle est aussi l'occasion de revigorer et de réformer la coopération mondiale, certainement aussi dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Nous sommes témoins d'une détérioration du climat de sécurité à l'échelle mondiale, et certains cherchent à remettre en question le régime de désarmement international fondé sur des règles, ce qui devrait tous nous préoccuper. La défense des normes internationales et le respect de l'ensemble des obligations contractées et des engagements pris doivent être au cœur des efforts de tous les États. Le Danemark attache une grande importance à la préservation de l'actuelle architecture de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. En même temps, il nous faut être prêts à élaborer de nouvelles mesures pour répondre aux nouveaux défis.

Alors que nous marquons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'il s'est également écoulé 75 ans depuis que des armes nucléaires ont été utilisées contre Hiroshima et Nagasaki, avec des conséquences dévastatrices. Honorons les victimes en accomplissant les progrès nécessaires sur la voie d'un monde plus sûr.

C'est une année riche en anniversaires. Nous célébrons aussi le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire de l'architecture mondiale de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous insistons sur notre appui ferme au Traité et encourageons tous les États à œuvrer de manière constructive en faveur du succès de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les démarches telles que l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire et l'initiative Créer un environnement propice au désarmement nucléaire.

Le Danemark se joint à d'autres pour exhorter les États non parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en particulier les États restant visés à l'annexe 2, à signer et ratifier cet instrument. Nous

sommes également pour la négociation et la conclusion dans les meilleurs délais d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Le Danemark est un fervent partisan de l'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Agence joue un rôle essentiel dans l'application du TNP, et nous adhérons sans réserve au système de garanties de l'AIEA et à son développement.

Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est le dernier accord qui reste pour imposer des limitations juridiquement contraignantes aux arsenaux nucléaires et aux systèmes de lancement connexes. On pourrait difficilement sous-estimer l'importance du Traité, non seulement pour les deux signataires, mais aussi pour la paix et la sécurité mondiales. Sans le Traité, le risque d'une nouvelle course aux armements est imminent. Nous appelons vivement à la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et encourageons des progrès rapides dans le dialogue en cours sur la stabilité stratégique entre les États-Unis et la Russie. Une prorogation donnerait du temps pour trouver des réponses en ce qui concerne la gestion des nouvelles technologies, tous les types d'armes nucléaires – tactiques comme stratégiques – et l'évolution du paysage de sécurité mondial, où sont apparus de nouveaux acteurs importants. Nous encourageons la Chine à se joindre aux discussions.

Les programmes de missiles et d'armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée constituent une violation flagrante de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et sont parmi les plus graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Nous engageons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de nouvelles provocations, à respecter pleinement ses obligations et à revenir à la table des négociations. Tout espoir d'une paix durable dans la péninsule coréenne repose sur la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée.

De même, la violation par l'Iran des limites fixées par le Plan d'action global commun continue de nous inquiéter profondément. Nous exhortons l'Iran à revenir sans délai au respect intégral de l'accord. Nous déplorons que les États-Unis se soient retirés du Plan d'action en 2018 et qu'ils aient réimposé les sanctions qui avaient été levées.

Nous avons vu ces dernières années l'emploi scandaleux d'armes chimiques en plusieurs endroits. Nous le regrettons vivement et demandons instamment

à la communauté internationale de faire front uni dans la lutte contre ce fléau. Dans cet esprit, nous condamnons fermement la violation continue de la Convention sur les armes chimiques par le régime syrien, comme y a tout récemment conclu le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Toutefois, notre condamnation ne saurait suffire. Nous devons aux victimes de traduire les auteurs de ces crimes horribles en justice. En outre, il doit y avoir des conséquences pour le manque total de coopération du régime syrien avec l'OIAC, comme le Directeur général en a fait état très récemment.

Le Danemark condamne dans les termes les plus forts la récente tentative d'assassinat du dirigeant de l'opposition Alexei Navalny, empoisonné en Russie par un agent neurotoxique militaire du groupe Novitchok. Nous réitérons notre appel à la Russie pour qu'elle enquête sur le crime de manière approfondie et en toute transparence, en gardant à l'esprit ses engagements en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

Le Danemark attache la plus haute importance au fait de demander des comptes à ceux qui enfreignent sans scrupule les normes mondiales contre les armes chimiques. Entre autres choses, nous participons à cette démarche par l'intermédiaire du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Je tiens aussi à souligner l'importance de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC pour l'identification des auteurs. Nous avons une confiance inébranlable dans l'objectivité, l'impartialité, l'indépendance et l'expertise technique du Secrétariat technique de l'OIAC, et nous sommes préoccupés par les tentatives constantes de certains États de discréditer l'organisation.

Le Danemark est pour un cyberspace libre, ouvert, stable et sûr où les droits humains et les libertés fondamentales s'appliquent pleinement. La hausse de la cyberactivité malfaisante, de la part d'acteurs tant étatiques que non étatiques, est profondément préoccupante. De tels agissements peuvent mettre des vies en grave danger et sont inacceptables. La communauté internationale doit s'unir pour condamner fermement ce genre de menées. Le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable

des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale sont le moyen de bâtir une compréhension commune et de promouvoir l'application des règles, normes et principes déjà arrêtés en ce qui concerne le comportement responsable des États dans le cyberspace.

Nous considérons l'espace extra-atmosphérique comme un bien commun. Les activités qui y ont cours sont directement liées à nos infrastructures et à notre sécurité mondiales. Le Danemark est déterminé à prévenir une course aux armements dans l'espace, lequel devrait être réservé à des fins pacifiques à long terme. Nous encourageons une coopération internationale renforcée sur les normes de comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique et nous félicitons à cet égard du projet de résolution A/C.1/75/L.66.

Le Danemark soutient les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, en particulier les 11 principes directeurs. Dans nos travaux sur ces principes, nous devons en particulier chercher à élaborer une compréhension du type et du degré d'interaction humain-machine.

Enfin, pour faire écho à ce que je disais au début, je terminerai en insistant sur l'importance de traiter ce moment sans précédent comme l'occasion de favoriser un multilatéralisme réformé et revigoré dans le but de renforcer la paix et la sécurité mondiales. Le dispositif de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération forme un système délicat, qui devrait être préservé et développé plus avant.

Le Président par intérim (parle en anglais) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée du représentant de la France.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

Mgr Caccia (Saint-Siège) (parle en anglais) : Je tiens à féliciter le Président de votre élection, et à saluer le travail que lui et les membres du Bureau ont accompli jusqu'à présent en vue de nous permettre de poursuivre les activités cruciales de la Première Commission pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Durant sa visite au Japon en novembre 2019, le pape François a souligné que

« L'une des plus profondes aspirations du cœur humain, c'est le désir de paix et de stabilité. La possession des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive n'est pas la réponse la plus appropriée à ce désir. »

Ces mots montrent combien l'action de la Commission est importante. Elle transcende nos délibérations et répond aux attentes les plus profondes de l'humanité. Cependant, rechercher la sécurité par les armes ne fait que nous rendre progressivement plus anxieux, en nous remplissant d'une mentalité de peur et de méfiance – une mentalité qui finit par empoisonner les relations entre les peuples et faire obstacle à toute forme de dialogue. La quête des armes est incompatible avec la promotion du dialogue.

Depuis trois quarts de siècle, un désarmement général et complet fait partie des objectifs de la communauté internationale. La première résolution adoptée par l'Assemblée générale (résolution 1 (I)) appelait à l'élimination des armes atomiques et de toutes autres armes lourdes permettant des destructions massives, tandis que la résolution 41 (I) appelait à la conclusion de traités régissant la réglementation générale et la réduction des armements. L'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a fait de la poursuite de bonne foi, par les États parties au Traité, de négociations sur un traité relatif au désarmement général et complet une obligation juridiquement contraignante. Ces principes de la communauté internationale demeurent, et devraient donc occuper un rang élevé à l'ordre du jour de la Commission.

Depuis quelque temps, tout un ensemble de traités aident la communauté internationale à progresser dans la réduction et la maîtrise des armes tant nucléaires que classiques, le dernier en date étant le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, en 2011. Ces avancées, malheureusement, ont donné lieu ces dernières années à des reculs sur des accords antérieurs et à des rivalités croissantes de la part des puissances mondiales comme régionales. Le Saint-Siège exhorte les parties au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques à prendre les mesures nécessaires pour le proroger de cinq ans, tout en définissant un cadre pour des démarches bilatérales ou multilatérales plus larges en vue de se rapprocher d'un monde sans armes nucléaires.

Étant donné le récent démantèlement de certains aspects de l'architecture de désarmement, les tensions liées au comportement des États entre eux et les risques accrus que font courir l'intelligence artificielle et la

cybertechnologie, le climat géostratégique actuel est excessivement périlleux. Le moment est venu de sortir de l'impasse qui empêche les progrès vers un désarmement général et complet. Alors que les limitations en vigueur des arsenaux des deux principaux possesseurs d'armes nucléaires ont été adoptées il y a près d'une décennie, on n'a pas consacré de temps, depuis lors, à déterminer les étapes suivantes.

Ce travail doit être mené d'urgence. Il y a maintes questions à examiner, telles que l'imposition de limites globales aux armes et vecteurs d'un État, l'application de contraintes au déploiement d'armes nucléaires, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la vérification des engagements pris.

L'évolution des technologies susceptibles de trouver une application dans les systèmes d'armes nucléaires, comme les missiles, torpilles et véhicules hypersoniques à propulsion nucléaire, rend encore plus urgente la nécessité d'entamer immédiatement des négociations sur les limitations et réductions. Les doctrines stratégiques des États dotés d'armes nucléaires ont contribué à alimenter le climat de peur, de méfiance et d'hostilité qui afflige le monde aujourd'hui. Un désarmement général et complet devrait donc passer d'abord par l'étape majeure consistant à abandonner les stratégies de défense qui ne font pas clairement la distinction entre armes nucléaires et armes classiques.

S'il est immoral de menacer d'employer des armes nucléaires à des fins de dissuasion, il est encore pire d'avoir l'intention d'en utiliser comme n'importe quel autre instrument de guerre, ainsi que le proposent certaines doctrines nucléaires. La conscience de notre vulnérabilité commune et de la vulnérabilité préexistante que la pandémie a exposée – tout particulièrement la crise urgente causée par les changements climatiques – et le besoin de nous réengager à prendre soin de notre maison commune rendent les programmes de modernisation en cours encore plus incongrus et nous éloignent davantage du noble objectif d'un désarmement général et complet.

En plus de renoncer aux doctrines de guerre nucléaire, les États dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à ne pas s'en servir les premiers. Lorsque la Conférence d'examen du TNP, reportée, se tiendra, le réengagement des États parties à un désarmement général et complet en vertu de l'article VI du Traité, assorti d'un calendrier de négociation ferme, devra être l'urgence absolue. Il est plus que temps que les États dotés d'armes nucléaires respectent leurs obligations de désarmement découlant du Traité.

Le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie marquent d'importants jalons qui doivent être reconnus comme des réalisations remarquables de la communauté internationale. Il convient que la Conférence d'examen reprogrammée soit caractérisée par une mobilisation positive, un engagement résolu et une action concertée de tous les États pour débarrasser notre monde des armes nucléaires.

Il faut voir un fait nouveau positif dans l'adoption, en 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui reconnaît pleinement les énormes conséquences humanitaires qui suivraient un conflit dans lequel des armes nucléaires seraient employées. Le Saint-Siège a été parmi les premiers à le signer et à déposer son instrument de ratification. Tandis que nous attendons le jour où le Traité entrera en vigueur, il est impératif de continuer à encourager, par notre activité diplomatique concertée, tous les États dotés d'armes nucléaires à participer à des négociations visant à fixer des plafonds, sinon des réductions, concernant leurs armes nucléaires. Ces États pourraient aussi se joindre aux parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires pour mettre en place l'autorité ou les autorités de vérification compétentes qui sont prévues au paragraphe 6 de l'article 4 de l'instrument.

Il est nécessaire d'adopter un nouveau ton dans le dialogue entre les puissances militaires tant nucléaires que classiques. Les États devraient éviter les récriminations, les discours incendiaires et les prérequis impossibles pour le dialogue et, au contraire, renforcer la confiance et s'engager dans des échanges civilisés et des initiatives de bonne volonté. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en lumière les graves défis qui nous suivront dans les années à venir. Des avancées véritables vers un désarmement général et complet devraient libérer des ressources qui font cruellement défaut et pourraient être mieux utilisées dans l'intérêt du développement intégral des peuples et de la protection du milieu naturel.

Alors que nous entamons la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le Saint-Siège exhorte à envisager de façon renouvelée la création, comme le pape Paul VI l'a demandée le premier, d'un fonds mondial pour aider les peuples les plus pauvres, abondé partiellement par les dépenses militaires, ce qui serait une expression contemporaine et hautement nécessaire de l'appel à transformer les

glaives en hoyaux et les lances en serpes, transformation à laquelle les mots d'Isaïe inscrits de l'autre côté de la rue face à l'entrée de l'ONU ne cessent jamais de nous appeler.

M. Tiare (Burkina Faso) : Ma délégation adresse ses félicitations au Président pour son élection à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations s'étendent à l'ensemble des membres du Bureau. Ils peuvent être assurés du soutien et de l'entière coopération de ma délégation pour le succès de nos travaux. Je saisis l'occasion pour saluer la manière remarquable avec laquelle son prédécesseur, l'Ambassadeur Sacha Llorentty Solíz, a conduit les travaux de la soixante-quatorzième session.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant du Cameroun et le représentant de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Nos travaux se tiennent cette année dans contexte difficile tant les défis auxquels font face l'Organisation sont exacerbés par la pandémie qui secoue le monde depuis plusieurs mois. Dès sa création, il y a 75 ans, sur les cendres de la Deuxième Guerre mondiale, l'Organisation a toujours et de tout temps accordé une place de choix aux questions de désarmement.

Cependant, 75 ans après Hiroshima et Nagasaki, les armes nucléaires constituent toujours une menace à la paix, à la sécurité et à la survie de l'humanité. L'élimination totale des armes nucléaires est pour ce faire la seule garantie contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire de la paix et de la sécurité internationales et à ce titre, la commémoration du cinquantième de son adoption nous interpelle tous sur la nécessité de son universalisation et l'application des obligations qui en découlent.

En outre, un quart de siècle après son extension indéfinie, les défis liés à son universalisation et à l'application équilibrée des trois piliers qui en découlent se posent avec acuité. Ma délégation invite donc tous les États parties au TNP à des discussions franches afin que nous parvenions à une fructueuse Conférence d'examen en 2021.

Le Président assume la présidence.

Elle salue par ailleurs l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en 2017, qui

complète le TNP et le régime juridique d'interdiction des armes de destruction massive, et se félicite du nombre croissant de signatures et de ratifications en vue de son entrée en vigueur très prochaine.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, plus de deux décennies après son adoption, est indispensable si nous voulons parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Pour ce faire, ma délégation invite les États visés à l'annexe 2 à procéder sans délai à sa signature ou à sa ratification au regard de l'importance de ce traité dans l'architecture de désarmement et de non-prolifération nucléaire.

Ma délégation salue la création des zones exemptes d'armes nucléaires, parmi lesquelles figure l'Afrique à travers le Traité de Pelindaba. L'instauration de telles zones constitue des mesures de désarmement et de non-prolifération qui méritent d'être soutenues et étendues.

S'agissant des autres armes de destruction massive, ma délégation appelle à l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et de celle sur les armes biologiques. Si les avancées de la technologie et de la biologie sont bénéfiques à bien des égards, elles posent néanmoins des risques que nous devons adresser. À cet égard, il est plus qu'impérieux que nous saisissons l'opportunité de la prochaine Conférence d'examen des parties à la Convention sur les armes biologiques afin de renforcer ce traité à travers notamment un régime de vérification.

Le développement dans le domaine des armes classiques nous interpelle tous. En effet, le trafic illicite des armes légères et de petit calibre constitue une menace à la paix, à la sécurité et au progrès dans plusieurs régions du monde. Ces armes tout en alimentant de nombreux conflits ainsi que les activités d'organisations criminelles et de groupes terroristes constituent une menace à la stabilité de plusieurs pays. Le Burkina Faso, à l'instar de l'ensemble des pays de la bande sahélo-saharienne, est confronté depuis 2015 à la recrudescence de la criminalité transfrontalière caractérisée par les attaques terroristes et les trafics illicites de tout genre.

L'universalisation du Traité sur le commerce des armes et sa pleine et entière mise en œuvre est une nécessité en ce sens qu'il constitue une réponse adéquate et collective dans la régulation des transferts internationaux d'armes. La septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et

éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2021, offrira aux États, nous l'espérons, l'opportunité de s'engager de manière constructive et de fixer des objectifs nationaux.

L'universalisation des Conventions d'Oslo sur les armes à sous-munitions et d'Ottawa sur les mines antipersonnel et leur mise en œuvre intégrale est indispensable, si l'on en juge par les conséquences multiformes qui découlent de l'utilisation des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel. La deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions qui aura lieu le mois prochain sera aussi l'occasion pour les États de réaffirmer leur soutien à ce traité.

Dans le cadre des activités du Mois de l'amnistie en Afrique pour la mise en œuvre d'un projet de sensibilisation et d'information des populations sur les dangers de la prolifération des armes légères et de petit calibre, le marquage, la collecte, la destruction des armes et le renforcement des capacités de la police de proximité, mon pays se félicite du soutien dont il bénéficie du Bureau des affaires de désarmement et de l'Union africaine.

Face à la problématique que posent les engins explosifs improvisés dans mon pays du fait de leur usage par les groupes terroristes, le Burkina Faso salue l'appui du Service de la lutte antimines de l'ONU à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères pour la sensibilisation des personnes déplacées internes, les populations hôtes et les personnes vivant avec un handicap sur les dangers des engins explosifs improvisés dans certaines régions du pays.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, ma délégation estime que nous devons collaborer tous ensemble afin d'éviter sa militarisation.

Quant au cyberspace son utilité dans les multiples applications de la vie courante a été maintes fois démontrée. Cependant, les multiples attaques, y compris contre des infrastructures critiques, nous appellent à nous pencher davantage sur cette problématique. C'est pourquoi ma délégation salue les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale ainsi que celui du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale qui nous permettent de nous

appesantir sur cette thématique d'importance capitale pour tous.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Burkina Faso appuie les initiatives multilatérales dans le domaine du désarmement et estime qu'il est plus qu'urgent d'unir toutes nos forces dans le cadre multilatéral pour faire face aux multiples défis qui menacent la survie de l'humanité. La pandémie de la COVID-19 nous rappelle qu'il est plus qu'urgent de consacrer plus de ressources dans les divers chantiers du développement en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable afin d'offrir un monde plus sécurisé, stable et prospère aux générations futures, tel que l'ont voulu les pères fondateurs de l'Organisation.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission.

La Malaisie souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/75/PV.2).

Alors que la communauté internationale entreprend des efforts pour investir dans la paix et la pérenniser, le monde continue d'être témoin de la détérioration alarmante de l'architecture de désarmement et de maîtrise des armements, qui voit des instruments existants être révoqués tandis que d'autres risquent de ne pas être prorogés. Les défis lancés à l'environnement de sécurité mondial contemporain sont encore aggravés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Cela dit, dans le même temps, la pandémie démontre que la coopération multilatérale est centrale dans tous les efforts mondiaux. Les incertitudes auxquelles nous nous heurtons actuellement appellent des progrès concrets et urgents dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. La Malaisie souligne une fois de plus la nécessité pour tous les États de travailler de concert pour renforcer l'efficacité des mécanismes de désarmement, y compris la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement.

La réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires est un désir de longue date de la communauté internationale, qui remonte à la session inaugurale de l'Assemblée générale, tenue en 1946. La Malaisie réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires

et l'assurance qu'il n'en sera plus jamais produit sont la seule garantie absolue contre les conséquences humanitaires catastrophiques de leur emploi.

Pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est essentiel pour appuyer les efforts internationaux visant à contrer les menaces que constituent les armes nucléaires et leur prolifération. Le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP, cette année, ainsi que le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation indéfinie, devraient imprimer un fort élan permettant aux États parties afin d'enregistrer des progrès tangibles et très nécessaires.

La dixième Conférence d'examen du TNP offre aux États parties l'occasion bienvenue d'entreprendre un examen et une évaluation en profondeur du respect de leurs obligations et de leurs engagements passés concernant le Traité et ses trois piliers. La Malaisie est prête à travailler avec tous les États parties à la réussite de la Conférence d'examen.

Le 30 septembre, la Malaisie a déposé son instrument de ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cette ratification témoigne de notre attachement et de notre appui inébranlables à l'élimination totale des armes nucléaires et des efforts tangibles déployés par mon pays dans la concrétisation de cet objectif de longue date. Le Traité complète et renforce le droit international relatif au désarmement nucléaire. Il consolidera plus avant la norme selon laquelle les armes nucléaires sont inacceptables, ne devraient pas être employées, ne devraient pas servir de menace et doivent être mises au rebut et détruites dès que possible. Nous nous félicitons de voir que le moment est proche où le nombre de ratifications requis pour l'entrée en vigueur du Traité sera atteint, et nous attendons impatiemment cette échéance.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est fondamentale pour garantir des avancées systématiques sur la voie de l'élimination des armes nucléaires. La Malaisie appelle tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité dans les meilleurs délais.

S'agissant du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, la Malaisie se félicite du dialogue en cours entre les États-Unis et la Fédération de Russie et engage les deux camps à proroger le Traité dans l'intérêt de la sécurité collective de tous. Comme

par le passé, la Malaisie est heureuse de déposer son projet de résolution annuel intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires » (A/C.1/75/L.55). Nous comptons sur l'appui habituel de nos partenaires pour se porter coauteurs du projet de résolution et invitons les autres États à envisager de faire de même.

La Malaisie est fermement attachée à la mise en œuvre pleine et effective du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous soulignons qu'il est urgent de régler toutes les questions en suspens conformément aux objectifs et aux principes du Traité en ce qui concerne la signature et la ratification de son protocole, qui devraient intervenir au plus tôt. Cela est conforme aux aspirations des dirigeants de l'ASEAN, comme reflété dans le Plan de la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN 2025.

Conformément au communiqué conjoint de la cinquante-troisième réunion des ministres des affaires étrangères de pays membres de l'ASEAN, tenue le 9 septembre, la Malaisie continuera de travailler avec les autres États membres de l'Association pour faire progresser le processus. Nous sommes également déterminés à œuvrer de façon constructive avec les autres membres à la présentation du projet de résolution biennal sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est à la Première Commission à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, en 2021, après la dernière modification de fond en 2015.

La Malaisie se félicite de la tenue de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en novembre 2019, et espère que de nouveaux progrès seront faits à cet égard.

S'agissant de la péninsule coréenne, la Malaisie demeure préoccupée par les faits récents relatifs aux programmes nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Nous insistons sur l'importance de la poursuite d'un dialogue pacifique entre toutes les parties concernées afin d'instaurer une paix et une stabilité durables dans une péninsule coréenne dénucléarisée. Cela nécessitera l'application intégrale et rapide des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords conclus entre les parties concernées.

Pour ce qui a trait au Plan d'action global commun, nous déplorons l'état de sa mise en œuvre et appelons

toutes les parties à s'abstenir de prendre la moindre mesure susceptible de compromettre l'accord. Nous soulignons également l'importance du respect continu du Plan d'action par toutes les parties concernées.

La Malaisie condamne dans les termes les plus forts l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances. L'emploi de telles armes est épouvantable et constitue une violation flagrante du droit international, en particulier la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Les responsables du déploiement d'armes de ce type doivent être tenus de rendre des comptes.

La Malaisie appuie les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir une adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques et le respect de ses dispositions. À cette fin, nous sommes d'avis que des mesures de vérification efficaces devraient être mises en place de manière à renforcer la Convention. Nous continuerons de travailler étroitement avec les autres États parties afin d'encourager des mesures concrètes et précises pour le renforcement de l'application de cette convention et de la CIAC.

La Malaisie reste profondément inquiète du large éventail de conséquences socioéconomiques, humanitaires et de sécurité découlant de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre. Nous invitons tous les États Membres à mettre en œuvre une législation nationale et des directives strictes pour combattre la prolifération de ces armes. Nous appelons également l'attention sur la nécessité d'une mise en œuvre équilibrée, intégrale et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage.

Il n'y a aucun doute à avoir quant au fait que les technologies de l'information et des communications sont de plus en plus exploitées à des fins malfaisantes dans tous les secteurs et toutes les sociétés, et que ces agissements gagnent en fréquence, en précision et en sophistication. Notre expérience commune de la récente pandémie mondiale suggère de possibles tendances négatives dans le domaine numérique qui pourraient nuire à la sécurité et à la stabilité internationales. La Malaisie améliore son action sur le plan national pour faire face aux risques et aux menaces cybernétiques, du point de vue tant opérationnel que des politiques, afin

d'accroître son expertise, ses moyens et ses capacités dans ce domaine.

Nous accueillons avec satisfaction les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, de même que leurs discussions constructives dans le domaine de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Au sujet de l'espace extra-atmosphérique, la Malaisie réaffirme l'importance du droit inaliénable de tous les États de l'explorer et de l'utiliser dans l'intérêt de toute l'humanité. Son utilisation doit se faire conformément aux principes fondamentaux du droit international et dans le droit fil des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons que la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de sa militarisation revêt une importance capitale.

En conclusion, vu les complexités croissantes des défis mondiaux, il est clairement nécessaire de préserver et de renforcer les mécanismes des Nations Unies pour le désarmement et les autres mécanismes multilatéraux et bilatéraux pertinents. La Malaisie se dit une fois de plus disposée à continuer de participer de manière constructive aux travaux de la Première Commission à la présente session.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Bamyia (Palestine) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection, et de vous assurer de notre coopération dans la promotion d'un monde plus pacifique et prospère, débarrassé des armes de destruction massive.

L'État de Palestine se rallie à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/75/PV.2). Bien que cela soit inhabituel, qu'il nous soit permis de nous associer à la déclaration faite par le représentant du Mexique au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir

A/C.1/75/PV.2), compte tenu des nombreux éléments de cette déclaration avec lesquels nous sommes d'accord.

Il y a 75 ans, les habitants civils d'Hiroshima et de Nagasaki sont devenus les premières victimes d'une attaque utilisant des bombes atomiques, qui a tué des centaines de milliers de personnes et en a amené beaucoup d'autres à vivre avec les blessures subies durant l'attaque ou du fait de ses retombées. Il s'agit d'une cicatrice éternelle sur la conscience de l'humanité, et il ne fait aucun doute que ces agissements étaient illégaux ; aujourd'hui, ils équivalent à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité.

Nous n'avons pas encore répondu aux appels lancés par les hibakusha, les rescapés de ces bombardements atomiques, pour qu'il soit mis fin à cette menace une fois pour toutes. Soixante-quinze ans après ces attaques et 50 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires reste à atteindre.

L'État de Palestine réaffirme que l'emploi d'armes nucléaires par qui que ce soit, où que ce soit ou pour quelque raison que ce soit est moralement et juridiquement injustifiable, et qu'il est incompatible, à tout moment et en toutes circonstances, avec les règles du droit international. La menace ou l'emploi d'armes nucléaires constitue la plus grave infraction aux principes fondateurs du droit international humanitaire, y compris les principes cardinaux d'humanité et de distinction. Cela implique nécessairement la commission de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, étant donné les effets indiscriminés à court et long terme.

Nous demandons par conséquent qu'une action soit immédiatement engagée pour l'élimination complète, irréversible et internationalement vérifiable de ces armes. Le statut exceptionnel conféré aux armes nucléaires par rapport aux autres armes de destruction massive ne peut plus se justifier, tout comme le Traité sur la non-prolifération et sa prorogation indéfinie ne peuvent plus être interprétés comme autorisant la possession indéfinie d'armes nucléaires.

L'État de Palestine est donc fier d'avoir participé à l'élaboration de l'instrument historique que constitue le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et d'avoir été parmi les premiers pays à le ratifier. Nous sommes impatients qu'il entre en vigueur. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires ne peuvent pas être dissociés l'un de l'autre, du fait qu'ils se renforcent mutuellement

et que la non-prolifération tient sa légitimité de l'objectif plus large du désarmement nucléaire ainsi que de l'objectif et de l'obligation que nous avons en partage de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Toute autre interprétation minerait la crédibilité, l'intégrité et l'efficacité du TNP.

L'État de Palestine escompte que, après le blocage malheureux d'un document final de consensus à la précédente Conférence d'examen du TNP, nous travaillerons tous ensemble à la prochaine Conférence d'examen pour progresser dans la pleine mise en œuvre des obligations relatives aux trois piliers du Traité, s'agissant notamment de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous réaffirmons la responsabilité particulière qui incombe aux États coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient de veiller à son application intégrale et sans délai. L'État de Palestine se félicite de la convocation de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, et remercie le Secrétaire général pour ses efforts à cet égard.

L'État de Palestine rappelle qu'Israël, seul pays de la région à avoir illégalement acquis et mis au point des armes nucléaires et qui refuse d'adhérer au TNP, a décidé de boycotter la première session de la Conférence, persistant ainsi dans la politique consistant à faire obstacle aux efforts déployés pour la création d'une telle zone qui est la sienne depuis l'adoption de la résolution historique de 1995.

Le désarmement nucléaire est une priorité absolue, non seulement pour la paix et la sécurité mais aussi pour la survie de la race humaine. L'Assemblée générale a consacré cet objectif dans la première résolution qu'elle a adoptée [résolution 1 (I)]. Nous ne pouvons pas attendre une autre tragédie pour rassembler la détermination nécessaire afin d'agir. L'humanité a stupidement mis au point les instruments de sa propre extinction et doit s'en débarrasser avant qu'il ne soit trop tard.

L'État de Palestine appelle aussi au plein respect et à la mise en œuvre des instruments pertinents qui interdisent les autres armes de destruction massive. À cet égard, nous demandons l'élaboration d'un protocole

pour remédier aux lacunes de la Convention sur les armes biologiques, en particulier l'absence d'un système de vérification similaire à celui qui est prévu dans la Convention sur les armes chimiques.

L'espace extra-atmosphérique et le cyberspace appartiennent à toute l'humanité et doivent uniquement être utilisés à des fins pacifiques et dans l'intérêt de toute l'humanité. Il importe de remédier d'urgence aux lacunes juridiques à cet égard. Nous sommes profondément préoccupés par les déclarations – que nous rejetons vivement – qui présentent l'espace extra-atmosphérique comme un domaine de guerre, ou le prochain champ de bataille, et par les mesures – que nous rejetons tout autant – qui sont propres à entraîner une course aux armements dans l'espace.

Nous insistons sur la nécessité urgente d'entamer des travaux de fond dans le cadre de la Conférence du désarmement, entre autres sur la prévention d'une telle course aux armements. De même, l'État de Palestine rejette l'utilisation des technologies de l'informatique et des communications à des fins non pacifiques et d'une manière contraire aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous appelons à l'élaboration d'un cadre juridique international approprié au sein de l'ONU, avec la participation active de tous les États sur un pied d'égalité.

L'État de Palestine s'inquiète fortement de la production toujours croissante et du commerce international d'armes, y compris les armes classiques, dont beaucoup sont utilisées pour s'en prendre de manière systématique ou de façon aveugle et disproportionnée aux civils. Les articles 6 et 7 du Traité sur le commerce des armes prescrivent une obligation de contrôle aux États parties avant tout transfert d'armes, afin de s'assurer du respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous demandons à tous les États d'honorer leurs obligations à cet égard.

Les revers dont nous sommes témoins dans le domaine du désarmement sont le reflet et le résultat des attaques menées contre l'ordre multilatéral fondé sur des règles. Les fondateurs de l'ONU savaient bien que le multilatéralisme, le respect mutuel et la conformité avec le même ensemble de règles étaient indispensables pour promouvoir un monde plus pacifique et prospère. L'ONU n'a pas été fondée que sur des idéaux ; elle a aussi été fondée sur la détermination à éviter la répétition des tragédies et horreurs de la Deuxième Guerre mondiale. Il y en a certains qui oublient à quoi ressemble un monde

bâti sur l'unilatéralisme, le manquement aux règles, l'égoïsme et l'hypernationalisme.

En ce soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, nous devrions tous nous rappeler pourquoi nous avons érigé un ordre multilatéral fondé sur des règles, et à quoi ressemble l'autre option. Alors que nous sommes aux prises avec une pandémie grave, certains d'entre nous veulent que nous pensions que le salut vient d'approches égocentriques et d'idées populistes, plutôt que d'une approche collective et responsable. L'argent dépensé dans les armements pourrait mettre fin à la pauvreté, garantir le développement durable pour tous, éradiquer les maladies et assurer la fourniture de soins de santé. Plus que jamais, cet argent est nécessaire pour aider les plus défavorisés, soutenir le relèvement économique et atteindre les objectifs de développement durable. Le désarmement est crucial pour un monde plus pacifique et pour atteindre tous ces nobles objectifs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, de vos élections respectives. Je vous assure du plein appui de la Ligue des États arabes dans la réalisation de nos objectifs partagés.

La Ligue des États arabes s'associe sans réserve à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/75/PV.2).

Malgré les défis majeurs auxquels notre monde se heurte dans les domaines de la sécurité, des questions humanitaires, de la santé et de l'économie, notamment du fait de la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Première Commission reste l'instance multilatérale en charge de la mise en œuvre des objectifs, principes et engagements convenus relatifs à un désarmement général et complet et de la formation d'un consensus pour renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales. La Commission est un forum essentiel pour la promotion de la solidarité et de la coopération internationale visant à protéger l'humanité.

Dans ce contexte, tout au long des 75 ans écoulés depuis sa création en mars 1945, la Ligue des États arabes s'est employée à améliorer la sécurité régionale de ses États membres et à défendre les principes et

les valeurs des Nations Unies en maintenant la paix, la sécurité et la stabilité internationales. À cette fin, l'élimination totale des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, a valeur d'impératif.

Nous devons également restreindre la circulation des armes classiques et rediriger les ressources financières des dépenses militaires vers le développement durable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le respect de cet engagement, la Ligue des États arabes s'attache à réaliser un désarmement général et complet, notamment pour ce qui a trait aux armes de destruction massive.

Les États membres de la Ligue des États arabes ont toujours soutenu le régime de non-prolifération nucléaire ; tous ont ainsi adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Ligue des États arabes appuie par ailleurs activement la création au Moyen-Orient d'une zone exempte de tous types d'armes de destruction massive et s'efforce efficacement, dans chaque instance régionale et internationale, d'œuvrer à la concrétisation du noble objectif d'un désarmement général et complet.

La Ligue des États arabes travaille aussi à l'application effective des conventions et traités internationaux et prend une part active aux conférences régionales et internationales sur le désarmement. Toutefois, certaines parties régionales ne respectent pas les résolutions et décisions en la matière, et certains États dotés d'armes nucléaires continuent d'ignorer tout calendrier précis pour ce qui est d'honorer ces obligations internationales, en particulier s'agissant de renoncer à leurs arsenaux nucléaires et de concourir à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, notamment au Moyen-Orient.

La Ligue des États arabes est donc préoccupée par l'absence des progrès souhaités sur le désarmement nucléaire et par le fait que les engagements convenus à cet égard ne sont pas suffisamment mis en œuvre, y compris le manque d'avancée concernant l'universalisation du TNP et le respect de ses dispositions par tous. Nous devons par conséquent nous employer ensemble à réactiver le rôle des organes de désarmement et de leurs divers mécanismes, en particulier la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et le Conseil consultatif pour le désarmement, mis en place à l'initiative du Secrétaire général.

Concernant le désarmement nucléaire, nous devons redoubler d'efforts pour rétablir la crédibilité du TNP, pierre angulaire du régime de non-prolifération, en particulier du fait que la Conférence d'examen de 2015 n'est pas parvenue à s'accorder sur un document final. Trois États parties au Traité, dont certains sont malheureusement des États dotés d'armes nucléaires, ont fait obstacle au consensus sur le document final afin de protéger une autre partie qui n'a pas encore adhéré au Traité. Les mêmes États sapent également nos efforts résolus pour parvenir à l'universalité du TNP et à son application effective.

En raison de la pandémie de COVID-19, la Conférence d'examen de 2020 a été repoussée à 2021. Nous devons néanmoins tout faire pour éviter une répétition de la précédente Conférence d'examen, à laquelle une minorité d'États parties au Traité ont menacé le régime de non-prolifération dans son entier. Il y a aussi un déséquilibre dans la mise en œuvre des trois piliers du Traité et des dispositions en vertu desquelles le TNP a été prorogé indéfiniment en 1995. Je fais référence à la mise en œuvre intégrale de la résolution sur le Moyen-Orient, faute de quoi l'accord sur la prorogation indéfinie deviendra caduc.

La Ligue des États arabes encourage ses États membres à promouvoir l'application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale, sur la convocation d'une conférence consacrée à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation, qui n'est malheureusement pas appliquée depuis 25 ans.

Premièrement, la Ligue des États arabes estime qu'il importe d'adopter des conventions pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, d'instaurer la paix et la sécurité internationales et de favoriser les efforts de désarmement nucléaire partout dans le monde, en particulier au Moyen-Orient.

Deuxièmement, les États membres de la Ligue des États arabes honorent leurs engagements régionaux et internationaux. Israël, en revanche, continue de manquer à ses obligations, en persistant à refuser d'adhérer au Traité et de placer ses installations nucléaires sous les accords de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en plus d'enfreindre nombre de résolutions de l'ONU à cet égard.

Troisièmement, les efforts de paix dans notre région doivent aller de pair avec le fait de la débarrasser des armes de destruction massive de toutes les parties ; surtout, il faut qu'Israël adhère au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et place toutes ses installations sous un accord de garanties généralisées de l'AIEA.

Israël doit également se joindre aux initiatives internationales et régionales, dans le cadre de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en particulier vu qu'il a boycotté la première session de la Conférence, tenue en 2019. La Ligue des États arabes encourage une fois de plus tous les États invités à la deuxième session de la Conférence, y compris Israël, à y participer et à faire primer les intérêts régionaux et internationaux sur les intérêts individuels étroits.

La Ligue des États arabes exhorte les cinq États dotés d'armes nucléaires, en particulier les trois États dépositaires, à agir conformément à la résolution de 1995 qu'ils ont adoptée. Elle engage aussi Israël à reconsidérer sa décision de ne pas prendre part à la Conférence, dont les travaux de fond sont basés sur un consensus entre les États de la région, en application des directives de 1999 de la Commission du désarmement. Nous relevons que la République islamique d'Iran participe à la Conférence, ce qui aura indéniablement pour effet de réduire les tensions croissantes dans notre région.

La Ligue des États arabes appelle également la communauté internationale, par l'intermédiaire de la Première Commission et de la Conférence d'examen du TNP, à soutenir la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le Secrétaire général présentera un rapport d'étape sur les activités de celle-ci à la prochaine Conférence d'examen du TNP. Il importe également que la Conférence d'examen envoie un message fort à l'appui de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en anticipation des résultats attendus d'elle.

Cette évolution sera aussi renforcée par la poursuite des efforts internationaux en faveur de l'universalisation du TNP, par l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et par la mise en œuvre intégrale de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes

biologiques. Toutes les organisations compétentes devraient effectivement participer à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement la Secrétaire générale adjointe aux affaires de désarmement, le Sous-Secrétaire général aux affaires de désarmement, le Secrétariat et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leurs fonctions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice du Comité international de la Croix-Rouge.

M^{me} Christory (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est reconnaissant de l'occasion qui lui est donnée de s'exprimer devant la Première Commission. Les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission revêtent une importance cruciale. Le CICR apporte à ces discussions le bénéfice de son expérience en tant qu'organisation humanitaire, de sa connaissance des effets des armes sur les civils et les combattants et de son expertise en matière de droit international humanitaire.

Cette année, nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. La naissance de l'ONU a instillé en nous l'espoir que nous pourrions sauver les générations futures du fléau de la guerre. Depuis 1945, le monde n'a pas connu d'autre guerre mondiale, et l'Organisation a travaillé inlassablement pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Pourtant, des conflits armés continuent malheureusement de faire rage et d'avoir des conséquences mondiales dévastatrices. L'urbanisation croissante de la guerre s'accompagne d'immenses préjudices civils. Ces préjudices sont directs et indirects, immédiats et de long terme, visibles et invisibles. De même, on ne saurait ignorer le rythme auquel les nouvelles technologies se développent pour être utilisées à des fins belliqueuses. Nous devons en particulier travailler tous ensemble pour éviter les effets potentiellement désastreux du recours à des évolutions technologiques incontrôlées pour faire la guerre.

Cette année marque aussi un anniversaire plus sombre. Il y a 75 ans que des armes nucléaires ont été utilisées pour la première fois, à Hiroshima et à Nagasaki. Ces événements horribles ont laissé une

marque indélébile sur la conscience de l'humanité. Nous avons été témoins de la dévastation de ces villes et de la souffrance humaine inimaginable causées par les bombes atomiques, y compris les effets à long terme de l'exposition aux radiations.

Moins d'un mois après que les deux bombes atomiques ont été larguées, le CICR a appelé à l'interdiction totale des armes nucléaires. Cet appel a eu une grande résonance. En 2017, les États ont donné suite à leur préoccupation de longue date en adoptant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Son entrée en vigueur imminente est une réalisation véritablement historique et envoie le message que ces armes sont inacceptables sur le plan humanitaire, moral, et à présent juridique. Le Traité porte la promesse capitale qu'un jour nous serons libérés du spectre terrifiant d'une guerre nucléaire. Un tel message est plus que jamais nécessaire dans un monde où le risque d'emploi d'armes nucléaires continue d'aller croissant.

La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera l'occasion ou jamais d'honorer les engagements de longue date en matière de réduction des risques et d'inverser la tendance problématique à une nouvelle course aux armements nucléaires.

Les conflits armés d'aujourd'hui continuent d'être menés principalement au moyen d'armes explosives lourdes. Le CICR demeure profondément préoccupé par les préjudices civils dévastateurs causés par l'emploi d'engins explosifs à large rayon d'impact dans des zones peuplées. Une telle utilisation donne lieu à des niveaux inacceptablement élevés de pertes civiles et de destruction directement causées par les effets de souffle et de fragmentation de ces armes. Notre expérience de première main montre qu'il y a également des effets indirects, comme la perturbation des services essentiels à la survie de la population civile, entraînant des déplacements de population ainsi que des reculs majeurs dans la réalisation des objectifs de développement durable. On ne saurait tolérer cela comme une conséquence normale et inévitable de la guerre.

Dans un éditorial conjoint publié plus tôt cette année avec le Bureau des affaires de désarmement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, nous avons décrit comment l'emploi d'armes explosives lourdes entravait la capacité des sociétés de contenir la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et nous avons appelé une nouvelle fois les États et toutes

les parties à un conflit armé à éviter d'utiliser des armes explosives dans des zones peuplées, à titre à la fois de politique et de bonne pratique. À cet égard, le CICR soutient résolument le processus diplomatique en cours dirigé par l'Irlande sur l'élaboration d'une déclaration politique pour remédier aux préjudices civils infligés par l'emploi d'armes explosives dans des zones peuplées.

La Convention sur les armes à sous-munitions contribue sensiblement à épargner des vies, à éviter des mutilations et à protéger des moyens de subsistance. Le CICR exhorte les États à saisir l'occasion de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui se tiendra le mois prochain sous la présidence de la Suisse, pour adhérer à cet instrument et promouvoir son objectif d'un monde exempt d'armes à sous-munitions. Le CICR s'inquiète vivement des signalements répétés d'emploi d'armes à sous-munitions dans plusieurs contextes. Soyons clairs : leur emploi où que ce soit et par quiconque doit être condamné.

Le CICR est également préoccupé par le fait que la grande disponibilité des armes et le manque de contrôle des transferts d'armes continuent d'alimenter de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans les conflits armés et d'autres situations de violence dans de nombreuses parties du monde. Il se félicite des progrès enregistrés quant à l'adhésion universelle au Traité sur le commerce des armes. Toutefois, celui-ci ne peut remplir sa promesse que si les États parties placent à tous les niveaux les considérations humanitaires au centre des décisions relatives au transfert d'armes.

Cette année marque aussi le quarantième anniversaire de l'adoption de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), qui joue un rôle important pour réduire autant que possible la souffrance en temps de conflit armé. Les 40 années écoulées démontrent que la CCAC est un instrument dynamique, à même de répondre aux avancées des technologies d'armement et à l'évolution des conflits armés. Aujourd'hui, il est essentiel que la Convention soit à la hauteur de son potentiel en s'adaptant aux nouvelles avancées des technologies d'armement.

Le CICR s'inquiète des évolutions allant dans le sens de systèmes d'armes de plus en plus autonomes. L'érosion qui en résulte du contrôle humain sur l'emploi de la force crée des risques indéniables pour les civils et les combattants qui ne se battent plus, et pose des problèmes concernant le respect du droit international humanitaire ainsi que des préoccupations éthiques

fondamentales à l'idée de laisser à des capteurs et des logiciels le pouvoir de prendre des décisions de vie ou de mort. Des limites internationalement convenues sur les armes autonomes doivent être fixées d'urgence. L'évolution rapide de la technologie militaire montre que ce n'est pas une question à réserver pour l'avenir, mais une préoccupation du présent.

Il est donc encourageant que les Hautes Parties contractantes à la CCAC s'accordent pour considérer qu'il faut maintenir le contrôle ou l'implication de l'humain dans l'emploi de la force. Des mesures visant à garantir un contrôle humain, comme proposées par le CICR – telles que des limites concernant les types de cible, des restrictions relatives à l'environnement d'utilisation et des exigences de supervision, d'intervention et de désactivation par l'humain –, peuvent aider à définir ces limites internationalement convenues.

Aujourd'hui nous sommes témoins d'une adoption rapide de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique pour diverses applications militaires. Le CICR reste convaincu de la nécessité d'une approche axée sur l'humain qui laisse suffisamment de temps à un contrôle et un jugement humains pour appliquer la loi et veiller à ce que l'intervention humaine soit maintenue dans les décisions ayant de graves conséquences sur la vie des gens. Les systèmes d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique sont des outils qui devraient être utilisés pour améliorer la prise de décision humaine, et non pour la remplacer.

Ces dernières années, le CICR n'a eu de cesse de faire entendre son inquiétude au sujet du coût humain potentiel des cyberopérations contre des infrastructures civiles critiques. Durant la pandémie de COVID-19, il y a eu des signalements de cyberopérations contre des installations médicales, et la première perte humaine due à une attaque informatique par logiciel rançonneur, contre un hôpital en Allemagne, a été rapportée le mois dernier.

En mai 2020, le Président du CICR s'est joint à un groupe de dirigeants mondiaux pour appeler les gouvernements à s'associer pour déclarer illégales et inacceptables les cyberopérations contre des installations de santé. Les États ont pris une première mesure essentielle en affirmant que le droit international s'appliquait dans le cyberspace. Le CICR exhorte tous les États à affirmer également que le droit international humanitaire restreint les cyberopérations en temps de conflit armé, étant entendu qu'une telle affirmation ne

saurait encourager la militarisation du cyberspace ni légitimer la cyberguerre.

Compte tenu de la rapidité de la transformation numérique de notre société, il est crucial que la manière dont le droit international humanitaire est interprété et appliqué protège les moyens et outils numériques sur lesquels nous nous appuyons de plus en plus dans tous les aspects de notre vie. Le CICR a fait part de ses vues sur ces questions dans un document de position soumis aux deux processus mandatés par la Première Commission.

L'année dernière a vu la poursuite de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, qui pourrait accroître la probabilité d'hostilités dans ce contexte. La technologie rendue possible par les systèmes spatiaux imprègne la plupart des aspects de la vie civile, ce qui confère un caractère préoccupant, sur le plan humanitaire, aux conséquences possibles d'attaques contre ces systèmes. La militarisation de l'espace et les hostilités qui pourraient en résulter ne se produiraient pas dans un vide juridique. Elles sont régies par le droit existant : le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, la Charte et les règles de droit international humanitaire interdisant l'emploi de certains moyens et de certaines méthodes de guerre et garantissant la protection des civils.

Pour terminer, je rappellerai ce qui a été dit au nom du CICR il y a 40 ans, lors de l'adoption de la CCAC :

« Nous espérons que le progrès qui a été accompli aujourd'hui aura non seulement pour effet de réduire les préjudices causés par la guerre mais aussi d'atténuer la haine entre les belligérants. Ainsi, nous pourrions également considérer cet accord sur les armes classiques comme un pas en avant sur la voie difficile qui doit mener à la paix universelle ».

Cela reste vrai à ce jour pour la CCAC, les autres traités que j'ai mentionnés plus tôt et tous les efforts de désarmement à caractère humanitaire. Le CICR engage donc tous les États à ratifier et appliquer tous ces traités. Nous engageons également tous les États à se rallier aux efforts tendant à remédier aux nouvelles préoccupations humanitaires dues au développement des technologies d'armement et à l'évolution des conflits.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée de M. Flávio Roberto Bonzanini, Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction

des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous sommes arrivés au bout de la liste des orateurs pour aujourd'hui.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Conformément à la décision prise à la séance d'organisation (voir A/C.1/75/PV.1), la première intervention est limitée à cinq minutes, et la seconde, à trois minutes.

M. Alharsha (Libye) (*parle en arabe*) : Je prends la parole au titre du droit de réponse afin de réagir à l'affirmation du représentant syrien selon laquelle des armes chimiques auraient été transportées de la Libye vers la Syrie, en passant par la Turquie, pour être employées contre des civils (voir A/C.1/75/PV.8). Je souligne que le représentant syrien formule régulièrement cette affirmation depuis des années, sans la moindre preuve. Ce n'est rien d'autre qu'une tentative de manipuler l'opinion publique et de détourner l'attention des accusations qui visent son régime à propos de l'emploi de ces armes prosrites par la communauté internationale contre son propre peuple.

La Syrie possédait les installations nécessaires pour produire de telles armes. Comment pourrions-nous donc accorder un quelconque crédit à son affirmation alors que plus de 27 installations permettant la production de pareilles armes ont été détruites dans son pays ? Nous rappelons que la Libye, sous la supervision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), a détruit tous ses stocks de ces armes, ainsi qu'attesté par l'OIAC elle-même. Il n'y avait pas de sarin parmi les agents chimiques détruits. Or, il a été prouvé que du sarin avait été utilisé pour tuer des civils en Syrie.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : S'agissant des références faites au programme de missiles de l'Iran par certaines délégations, notamment celles du Royaume-Uni et de la France (voir A/C.1/75/PV.7 et A/C.1/75/PV.8, respectivement), je tiens à réaffirmer que mon pays a développé, dans le respect du droit international, ses propres capacités de missiles défensifs pour décourager toute menace contre lui.

En ce qui concerne le Plan d'action global commun, je souhaite souligner que l'accord n'est pas un engagement n'allant que dans un sens, qui aurait uniquement été accepté par l'Iran. Il énonce clairement les engagements individuels de ses autres participants, y compris les trois signataires européens. Nous estimons qu'au lieu de faire pression sur l'Iran, ceux-ci devraient honorer leurs propres obligations et faire en sorte que les États-Unis d'Amérique cessent d'enfreindre la résolution 2231 (2015) et le Plan d'action et évitent d'imposer des sanctions maximales illégales à l'Iran.

Ma délégation rejette les allégations infondées que le représentant du régime sioniste d'Israël a proférées plus tôt au sujet de l'Iran. Le fait est qu'Israël est une entité qui continue d'imposer une discrimination institutionnalisée contre les Palestiniens vivant sous son joug et dans les territoires occupés. Les forces israéliennes tuent des Palestiniens, qui ne représentent aucune menace pour les Israéliens. Israël n'applique pas le principe de responsabilité et n'offre pas de réparations pour les victimes de ces graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Il soumet les Palestiniens à un châtiment collectif et approfondit la crise humanitaire que ceux-ci traversent. Il continue de restreindre la liberté de circulation des Palestiniens dans les territoires occupés, au moyen de postes de contrôle et de barrages routiers. Les autorités israéliennes ont emprisonné illégalement des milliers de Palestiniens, parmi lesquels plusieurs centaines en détention administrative. Les actes de torture et autres mauvais traitements infligés aux prisonniers, y compris des enfants, sont commis en toute impunité. Israël continue de déplacer des Palestiniens en conséquence des maisons qu'il démolit.

Les autorités ont recours à tout un éventail de mesures qui ciblent les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les autres personnes qui critiquent la poursuite de l'occupation israélienne de la Palestine et d'autres pays voisins. S'agissant des droits de la personne, les statistiques parlent d'elles-mêmes. Par exemple, en seulement un an, au Conseil des droits de l'homme, Israël a fait l'objet de 70 % des quelque 50 résolutions de condamnation adoptées par l'organe, de 60 % de ses 10 sessions extraordinaires et de 100 % de ses cinq missions d'établissement des faits et enquêtes. Il convient de noter que les comparaisons entre les régimes d'apartheid et nazi et Israël sont de plus en plus fréquentes.

En outre, Israël possède tous les types d'armes de destruction massive. Ses capacités nucléaires ont été établies en différentes occasions. En 2006, le Premier Ministre israélien d'alors a semblé reconnaître qu'Israël était doté d'armes nucléaires. Quand le Premier Ministre en poste en 2018 a menacé l'Iran d'annihilation nucléaire, il s'est agi d'un autre cas dont la communauté internationale aurait dû se saisir, pour des raisons évidentes.

Israël dispose de capacités de guerre chimique et d'un programme d'armes biologiques offensives non déclarés, bien qu'il continue de nier ces capacités, tout en rejetant tous les appels internationaux à mettre de côté l'option des armes de destruction massive et à respecter les règles que les États responsables reconnaissent et appliquent. Israël a une capacité opérationnelle en matière d'armes nucléaires, avec la production en masse d'armes nucléaires. Le nombre d'armes nucléaires israéliennes est estimé à pas moins de 400. Des rapports indiquent également qu'Israël posséderait une large gamme de systèmes différents. On estime que la portée de ses vecteurs d'armes nucléaires peut aller jusqu'à 11 500 kilomètres.

Rien ne justifie qu'Israël crie au loup sur la non-prolifération ou la non-conformité, et il doit cesser de mentir et d'accuser d'autres pays, car il est lui-même le premier à violer le droit international dans les domaines des droits de l'homme, le droit international humanitaire et les dispositions de tous les instruments de désarmement, s'agissant en particulier des régimes touchant les armes de destruction massive. Il doit adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques, et détruire tout son arsenal d'armes de destruction massive, tout en acceptant les régimes de vérification en la matière.

La communauté internationale doit obliger le régime israélien à renoncer à tout prétexte, à se joindre aux négociations sur l'avènement d'un Moyen-Orient libéré de toutes les armes de destruction massive, sous les auspices de l'ONU, et à participer aux discussions et à la Conférence sur ce sujet.

M. Molla (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh prend la parole afin d'exercer son droit de réponse quant à la déclaration faite plus tôt par le représentant du Myanmar.

Le Bangladesh rejette fermement les allégations du Myanmar au sujet de la présence d'éléments

terroristes du Myanmar sur le territoire bangladais. De telles affirmations sont totalement infondées, fausses et fabriquées de toutes pièces, et ont pour seul but de détourner l'attention du propre manquement du Myanmar à ses obligations en tant qu'État. Le Bangladesh réaffirme sa politique de tolérance zéro à l'égard du terrorisme. Nous ne tolérons pas que notre territoire soit utilisé par quelque entité terroriste que ce soit.

En vérité, le Myanmar a chassé de leurs foyers plus d'un million de personnes dans le cadre d'une campagne de terreur et ne leur garantit pas le moindre niveau de sûreté et de sécurité pour le retour. Malgré les efforts répétés du Bangladesh pour renvoyer chez eux les Rohingya déplacés de force, à la faveur de l'accord bilatéral sur le rapatriement, pas un seul ne s'est porté volontaire. Les Rohingya continuent de souffrir du traumatisme causé par les atrocités que le Myanmar a déchaînées contre eux et leurs familles. Il est ainsi honteux de voir que le Myanmar affirme que 350 Rohingya seraient rentrés au Myanmar de leur propre chef. La statistique lamentable de 350 sur 1,1 million de personnes, dont personne ne sait rien, sur une période de trois ans, est suffisamment parlante.

Concernant la question de l'emploi de mines antipersonnel, nous exprimons notre consternation la plus profonde face au déni continu par le Myanmar des faits avérés. Dans son rapport à la Troisième Commission, la mission internationale indépendante d'établissement des faits a documenté le recours à des mines antipersonnel par des acteurs tant étatiques que non étatiques dans les États kachin, shan et rakhine en 2011, souvent avec des conséquences fatales.

Dans son rapport, la mission d'établissement des faits conclut que des mines terrestres avaient été disposées par la Tatmadaw à la fois dans les régions frontalières et dans le nord de l'État rakhine, lors des opérations de nettoyage, avec pour effet voulu et prévisible de blesser ou de tuer des civils rohingya fuyant vers le Bangladesh. En outre, de nouvelles mines antipersonnel ont été posées dans les zones frontalières dans le cadre d'une stratégie délibérée et planifiée visant à dissuader les réfugiés rohingya de tenter de revenir au Myanmar.

Un certain nombre d'organisations internationales, dont Amnesty International, ont indiqué que le Myanmar recourt à l'emploi militaire de mines antipersonnel dans des zones de l'État kachin et du nord de l'État shan. La publication annuelle *Landmine Monitor* a confirmé la

présence de mines terrestres dans des bidonvilles du Myanmar, sur pratiquement toute la longueur du pays, du nord au sud, ainsi que dans l'État rakhine.

Le Président de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a demandé au Gouvernement du Myanmar d'envisager la possibilité d'une mission indépendante d'établissement des faits, à participation internationale, sur la question. Le Myanmar peut-il informer la Première Commission d'un seul effort de collaboration de sa part avec le Président du traité interdisant les mines antipersonnel ? Dans une enquête réalisée par Médecins sans frontières à Cox's Bazar sur les causes de décès des Rohingya au cours des opérations de nettoyage menées par la Tatmadaw, il a été constaté que 2 % des décès avaient été causés par des explosions de mines terrestres. Au vu de ces conclusions émanant de sources aussi diverses qui font autorité, le moindre doute peut-il subsister ?

Nous estimons qu'une admission honnête des faits par l'État du Myanmar serait un premier pas important pour démontrer sa bonne volonté authentique d'œuvrer en faveur d'une solution juste et globale à la crise. En tant que voisin responsable, nous réitérons notre appel au Myanmar pour qu'il prenne les mesures urgentes qui s'imposent afin d'assurer le déminage, de déclarer un moratoire sur la production de mines terrestres et de mettre fin aux pertes civiles.

Pour terminer, le Bangladesh tient à souligner que c'est lui qui continue de subir les conséquences des agissements internes du Myanmar. Nous accueillons actuellement 1,1 million de Rohingya déplacés de force, qui ont fui les atrocités au Myanmar et ne peuvent maintenant plus revenir faute de conditions propices. Nous réaffirmons que le problème rohingya est né au Myanmar et que sa solution est au Myanmar. Le Myanmar doit s'attaquer aux causes profondes du problème et garantir sans délai le retour sûr et durable des Rohingya.

M. Kim Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Au titre du droit de réponse, ma délégation rejette les déclarations faites par certains pays européens plus tôt aujourd'hui. Elle ne voit pas l'intérêt de commenter ces déclarations, mais tient néanmoins à s'arrêter sur quelques points.

Ces pays européens seraient bien inspirés d'adopter une approche impartiale et objective pour avoir une compréhension correcte de la nature de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Nous

sommes vraiment choqués par l'inaptitude de ces pays à évaluer la nature de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. S'ils étaient réellement intéressés par la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne, ces pays devraient exhorter les États-Unis à abandonner toutes leurs politiques hostiles à la République populaire démocratique de Corée, de façon complète et irréversible, au lieu de s'égosiller au sujet de menaces sans fondement.

La République populaire démocratique de Corée continuera de renforcer sa dissuasion défensive de la guerre afin de contrer et de gérer les menaces nucléaires soutenues et croissantes qui sont le fait de forces hostiles.

M. Dandy (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Concernant les observations faites par le représentant de la Libye, nous n'avons pas dit que les produits et armes chimiques toxiques venant de Libye étaient de fabrication libyenne. Nous avons dit qu'ils avaient été transférés depuis la Libye dans un aéronef civil de transport de passagers.

Quant à la déclaration faite par le représentant de l'entité israélienne, elle enfreint toutes les normes. Sans cesse, nous entendons des mensonges contre d'autres pays, alors que tout le monde sait que le but de ces accusations consiste simplement à détourner l'attention des menaces que font peser les armes nucléaires israéliennes et des résolutions internationales pertinentes, notamment celles du Conseil de sécurité, qui appellent cette entité à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à soumettre toutes ses installations et ses activités nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'arsenal d'armes nucléaires, chimiques et biologiques de l'entité israélienne reste le plus grand défi à la paix et à la sécurité dans la région du Moyen-Orient. Depuis des décennies, il met gravement en péril les régimes de désarmement et de non-prolifération.

Bien que la vaste majorité des États Membres appellent cette entité à adhérer au TNP en tant que partie non dotée d'armes nucléaires, les autorités d'occupation israéliennes demeurent intransigeantes en raison de l'appui des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, du Canada, de l'Allemagne et d'autres pays qui parrainent le programme nucléaire et les programmes militaire, biologique et chimique israéliens. Ils contribuent également au développement et à l'amélioration de ces programmes.

Les pays en question persistent aussi à cautionner le refus par Israël d'appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU sur la non-prolifération. Cela a été clair pour tout le monde, lorsque les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada ont mis en échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015, ce qui a encouragé l'entité israélienne à continuer d'ignorer la volonté internationale en refusant d'adhérer au TNP et aux instruments relatifs à l'interdiction des autres armes de destruction massive. Au lieu de cela, l'entité israélienne a renforcé son arsenal composé de ces armes et de leurs vecteurs et refusé de participer à la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, tenue à New York en novembre de l'année dernière.

Chacun sait que la Syrie est partie au TNP depuis 1968. Nous avons signé la Convention sur les armes biologiques en 1972 et la Convention sur les armes chimiques en 2013. Mon pays a également accueilli favorablement la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et a participé à sa première session avec tous les autres pays de la région, bien qu'Israël ait refusé d'y prendre part.

Mes questions sont par conséquent les suivantes. Qu'est-ce qu'Israël va faire de ses 200 têtes nucléaires ? Qui visent-elles ? J'espère que les États Membres seront en mesure de nous fournir des réponses.

M. Ko (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au titre du droit de réponse afin de réagir aux observations faites par le représentant du Bangladesh. Je tiens à indiquer une nouvelle fois que nous facilitons actuellement le retour des déplacés sur la base du volontariat et dans la dignité, et que nous n'avons donc aucune raison de mener des actions qui seraient contraires à cet objectif.

Il est très important de comprendre qu'il y a d'autres insurgés armés opérant au Myanmar qui sont connus pour utiliser des mines terrestres. Bien qu'il n'ait que le statut d'observateur en ce qui concerne la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le Myanmar a, pour la première fois, participé à la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention en novembre 2019, et ce, au niveau ministériel.

Le Myanmar souscrit sur le principe aux dispositions de la Convention, et nous saluons les initiatives menées par la Convention pour empêcher

l'emploi aveugle de mines terrestres, qui peut avoir de graves conséquences humanitaires. Au Myanmar, environ 1 million de personnes ont été dûment informées des dangers des mines terrestres depuis que des campagnes de sensibilisation ont débuté en 2016. Ayant éduqué 280 000 personnes à la question pour la seule année 2019, le Gouvernement travaille maintenant à la mise en place d'un centre national de la lutte antimines et d'un organe national chargé de l'élimination des mines terrestres.

Le Président (*parle en espagnol*) : La Commission a ainsi achevé le débat général. Dans ce cadre, 143 délégations ont fait des déclarations, ce qui représente un nombre impressionnant. Étant donné que nous avons conclu cette phase de nos travaux avant l'heure, les séances restantes qui devaient être consacrées au débat général cette semaine seront annulées.

Conformément au calendrier des dialogues interactifs sur certains sujets, qui figure dans le document A/C.1/75/CRP.2, une séance virtuelle sans présence physique aura lieu le lundi 26 octobre à 10 heures. Durant cette séance virtuelle de deux heures, il y aura des échanges avec des experts indépendants, ainsi que des exposés de hauts fonctionnaires, y compris le Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et le Président du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Je saisis également cette occasion pour rappeler aux délégations que la date limite de soumission des déclarations écrites présentées au titre du débat général pour inclusion dans le recueil a été fixée au vendredi 23 octobre, et que la date limite pour la soumission des déclarations dans l'exercice du droit de réponse pour inclusion dans le recueil a été fixée au lundi 26 octobre.

La 11^e séance de la Première Commission se tiendra le mardi 27 octobre à 10 heures dans cette salle ; la Commission y entamera la seconde et dernière phase de ses travaux, qui consistera à se prononcer sur tous les projets de résolution et de décision déposés. À cet égard, la Commission s'appuiera sur les documents non officiels qui seront publiés par le Secrétariat et où figurera la liste des projets de résolution et de décision sur lesquels elle se prononcera chaque jour. Le document non officiel n° 1 a été, ou sera bientôt, mis à disposition en ligne. Nous nous prononcerons sur les projets qui seront regroupés selon chacun des groupes de questions inscrits sur la liste qui s'y trouve. Le Secrétariat mettra quotidiennement à jour le document non officiel pour y faire figurer la dernière version des projets de texte prêts à faire l'objet d'une décision à chacune de nos séances durant cette phase.

Conformément à la pratique établie, au début de notre séance du mardi 27 octobre au matin, j'expliquerai la procédure qui guidera la conduite de nos travaux durant la phase de prise de décisions.

La séance est levée à 17 h 30.